

DANS CE NUMÉRO**NOUVELLES**

CELIAPP Stratégies pour en profiter **Pages 1 et 5**

ASSUREURS Portrait des parts de marché en 2021. **Pages 1 et 2**

FONDS DISTINCTS Séries à rétrofacturation au banc des accusés. **Pages 1 et 3**

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

ESG Cinq raisons d'adopter ces facteurs. **Page 8**

JURIDIQUE Accusation de délit d'initié. **Page 8**

CRYPTOACTIFS Précautions avant d'y investir. **Page 10**

PLANIFICATION FISCALE

REEE Comment en tirer avantage. **Page 11**

OPTIMISATION FISCALE On doit tenir compte de la facture fiscale des clients. **Page 12**

FISCALITÉ Éléments méconnus de celle des actionnaires. **Page 13**

COMPTES CONJOINTS Nouveautés à considérer. **Page 14**

SOCIÉTÉS Comprendre les actions d'assurance vie. **Page 14**

ÉDITORIAL ET ANALYSES

CLIENTS VULNÉRABLES Bien les protéger. **Page 15**

PLANIFICATION DE LA RETRAITE 2022

Un dossier à lire dans notre numéro de mi-novembre.



PHOTO : LOUIS-CHARLES DUMAIS

À L'AFFICHE Serge Lessard, vice-président adjoint régional pour le Québec (Investissements), Service de fiscalité, retraite et planification successorale, à Gestion de placements Manuvie, apprécie les conseillers et n'hésite pas à créer des outils qui leur permettront de répondre aux questions les plus complexes de leurs clients. Portrait d'un juriste et vulgarisateur dont les formations s'avèrent fort utiles pour les conseillers. À lire en page 4.

RÉTROFACTURATION

Séries sur la sellette

PAR YAN BARCELO

LES SÉRIES DE FONDS distincts avec rétrofacturation du conseiller apportent certes des avantages pour le client, mais peuvent également lui causer des préjudices. C'est pourquoi les régulateurs du secteur de l'assurance envisagent de les interdire ou de les encadrer, ainsi que toute forme de rémunération au moment de la souscription de contrats de fonds distincts.

C'est ce que l'on comprend du document de consultation conjoint du **Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance** (CCRA) et des **Organismes canadiens de réglementation en assurance** (OCRA) sur la rémunération relative aux fonds distincts et aux contrats individuels à capital variable (CICV), publié en septembre dernier.

En s'inspirant de l'interdiction des frais d'acquisition reportés imposée depuis juin 2022 au secteur des valeurs mobilières, les deux régulateurs demandent aux assureurs « de s'abstenir d'imposer des frais d'acquisition reportés dans le cadre des contrats de fonds distincts ». Cela établi, ils fixent leur mire sur la rétrofacturation, le modèle de rémunération où c'est l'intermédiaire, et non le client, qui rembourse à l'assureur la totalité ou une partie de la commission perçue à la souscription d'un fonds distinct si son client retire des fonds pendant la période de rétrofacturation, laquelle varie de deux à cinq ans selon l'assureur.

En faisant référence aux avancées réglementaires du côté des **Autorités canadiennes en valeurs mobilières** (ACVM), le document manifeste l'intention des

> **RÉTROFACTURATION** SUITE PAGE 3**ASSUREURS**

Efforts récompensés

PAR YAN BARCELO

APRÈS LA DIFFICILE ANNÉE 2020 pour le secteur de l'assurance de personnes au Québec, l'année 2021 a été prometteuse pour les assureurs qui font affaire au Québec, tant sur le plan de la croissance des revenus que sur celui de leur rentabilité.

C'est ce que montre le *Rapport annuel sur les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit 2021* de l'**Autorité des marchés financiers** (AMF), qui procure un portrait de l'évolution des parts de marché des assureurs

> **ASSUREURS** SUITE PAGE 2**FISCALITÉ**

Bien profiter du CELIAPP

PAR GUILLAUME POULIN-GOYER

LE COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP), qui commencera à être offert en 2023, se prête à diverses stratégies de planification. En voici qui ont été exposées lors des congrès de l'**Institut québécois de planification financière** (IQPF) et de l'**Association de planification fiscale et financière** (APFF), à Montréal, en septembre et octobre.

Le CELIAPP s'adresse à des résidents canadiens de 18 ans à

> **FISCALITÉ** SUITE PAGE 5

C'est le moment de revenir ... au bon bureau!

Benoit Arsenault

514-664-8020

benoit.arsenault@raymondjames.ca

RAYMOND JAMES

Membre du Fonds canadien de protection des épargnants.